



Fiche pratique n°8 :

Déclaration de notification d'importation (N)

Pour qui ?

Cette fiche pratique est destinée à **tous les utilisateurs** souhaitant créer une déclaration de notification en vue de l'importation d'un spécimen.

Pourquoi ?

La notification d'importation est une déclaration rédigée par les demandeurs pour l'importation de spécimens annexe C ou D uniquement. Elle ne nécessite pas d'instruction ni de visa du service d'administration et peut être imprimée directement par le demandeur pour être présentée lors du passage aux douanes.

Les actions décrites dans cette fiche pratique

- Comment créer une notification ?
- Comment retrouver l'une de ses notifications ?

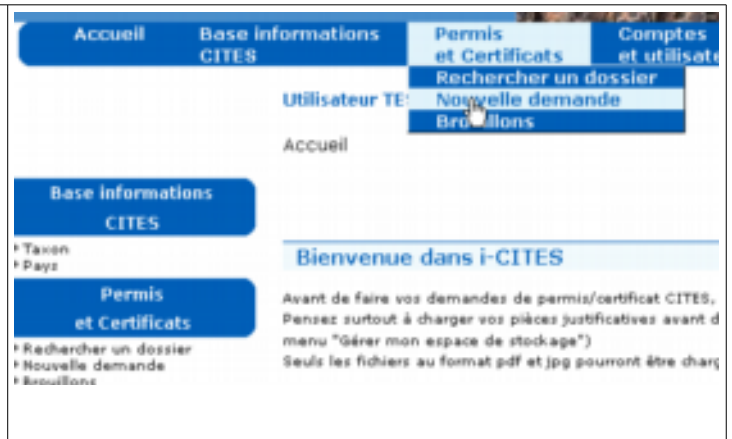


Les champs en gras dans cette fiche doivent obligatoirement être remplis



Créer une notification d'importation

- connectez-vous et identifiez-vous dans l'application.
- sélectionnez « Permis et Certificats / Nouvelle demande » pour débiter la création d'une déclaration.



Premier onglet « Compte/demande »

- choisissez le **compte principal** ou le **sous-compte titulaire** à partir duquel la déclaration va être effectuée.
- saisissez ensuite le **type de demande** « Notification d'importation ».



Après avoir rempli un onglet, il est obligatoire de **valider en cliquant sur « Continuer »** pour pouvoir passer à l'onglet suivant.



Deuxième onglet « Coordonnées »

- l'importateur est saisi par auto-alimentation de l'adresse du compte.



Les longueurs des champs de nom et d'adresses sont limités. Le nombre de caractères maximal est le suivant :

- Nom : 30 caractères
- Prénom : 20 caractères
- Raison sociale : 50 caractères
- Adresse: 50 caractères par ligne
- Code postal : 20 caractères
- Ville: 30 caractères





Troisième onglet « Spécimen »

- On doit se poser la question suivante :
 - « Le spécimen est-il multi-matière ? »
 - OUI
 - cochez la case prévue à cet effet. Il y a alors autant de blocs que de matières, dans la limite de 7. Le premier bloc contient toutes les informations alors que les autres blocs sont moins détaillés
 - NON
 - ne cochez pas la case. Chaque bloc représente un spécimen à part entière.

- **Le nom scientifique du taxon**
 - par la sélection d'un favori
 - par la saisie du nom scientifique ou commun.
 - « Auto-complétion » : lorsque l'on saisit *tes hor*, l'application propose alors de compléter avec le taxon *Testudo horsfieldi*. L'application recherche dans le cas présent les 3 premières lettres dans la première partie du nom du taxon, et les 3 lettres suivantes dans la suite du nom.



La notification d'importation ne concerne que les spécimens des annexes UE C et D.

- **Le type du spécimen (hybride ou non)**

Spécimen hybride ⓘ

- **L'annexe CITES et UE**

- Ces champs sont préremplis suite à la saisie du nom du taxon. La modification reste possible dans certains cas.



<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le code spécimen ➤ Le numéro d'identification ➤ La description <ul style="list-style-type: none"> ▪ Il est possible d'ajouter plusieurs numéros d'identification en cliquant sur le bouton d'action. Ce numéro vous est utile dans le cas d'une recherche ultérieure. 	
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le nombre ou quantité de spécimens <ul style="list-style-type: none"> ▪ seul l'un des deux champs peut-être rempli pour un bloc. <ul style="list-style-type: none"> • Le terme « Quantité » représente une donnée avec un ordre de grandeur (Poids, Volume, Surface...) • Le terme « Nombre de spécimens » indique quant à lui un nombre d'unités concernées par le permis (ex. : 3 plumes, 1 oiseau) 	
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Après validation, le bloc taxon est ajouté dans le tableau. On peut alors le modifier, le supprimer ou en ajouter un autre. <ul style="list-style-type: none"> ○ modification de bloc. <ul style="list-style-type: none"> ▪ Ce bouton permet d'accéder aux informations du bloc que l'on a créé, et de les modifier. ○ suppression de bloc. <ul style="list-style-type: none"> ▪ Ce bouton permet de supprimer le bloc que l'on a précédemment créé. 	



Quatrième onglet « Champs spécifiques »

- remplissez ces champs de saisie uniquement si le code spécimen est LIV.
- indiquez :
 - la date d'importation du taxon ;
 - son pays d'origine ;
 - son pays de réexportation.

Cinquième onglet « Pièces jointes »

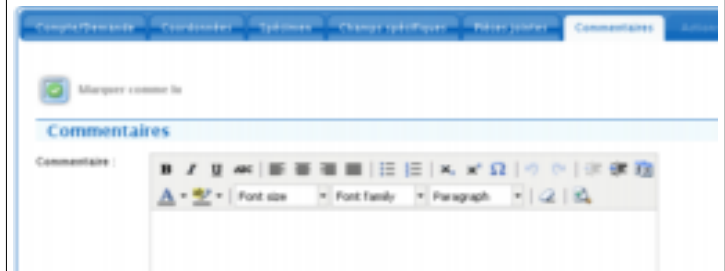
- choisir le **mode d'envoi** :
 - au format électronique
 - cochez les pièces jointes justificatives, contenues dans l'espace de stockage, nécessaires pour la constitution du dossier.
 - Ou
 - joignez de nouvelles pièces en passant par l'espace prévu à cet effet
- ⚠ Vous pouvez ajouter autant de pièces jointes que vous le souhaitez en sélectionnant le bouton d'action « ajouter », dans la limite de 10 Mo.
- par courrier
 - vous pouvez ajouter un commentaire dans le champs prévu à cet effet, à destination de l'instructeur du dossier.

Une fiche pratique sur la gestion des pièces justificatives est disponible à l'adresse suivante : http://cites.info.application.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/iCITES_FP14_PJ-VF-20120827_cle11612c.pdf



Sixième onglet « Commentaires »

- saisissez les informations supplémentaires nécessaires à l'instruction du permis.
- cet onglet est une boîte de dialogue entre vous et le service instructeur.



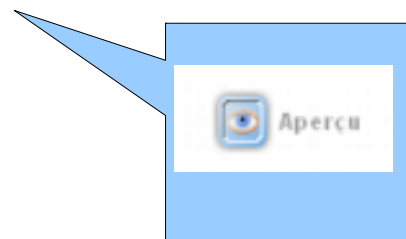
Septième onglet « Actions et historique »

- **enregistrement** de la déclaration en tant que brouillon.
 - après chaque validation des onglets successifs, le dossier est automatiquement enregistré en tant que brouillon.

OU

- **validation** de la déclaration.
 - cochez la case « valider la demande »
 - cochez la case « J'accepte de remplir... »

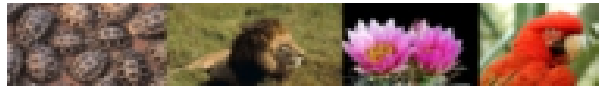
- Vous avez la possibilité de visualiser un aperçu du permis tel qu'il est après impression.





- avant validation de la notification, vous pouvez visualiser un aperçu non utilisable du permis demandé.
- Après validation, la notification est automatiquement délivrée, il vous suffit alors de l'imprimer. Pour pouvoir l'utiliser en cliquant sur le bouton « **Imprimer** »

COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE		NOTIFICATION D'IMPORTATION	
1. Importateur PARTICULIER Demandeur rue du Nord 75002 PARIS		Réglement (CE) n° 3206/2007 de Conseil et Règlement (CE) n° 853/2004 de la Commission relatif à la protection des espèces de faune et de flore sauvages par le contrôle de leur commerce	
2. Numéro de notification		3. Date de notification 01/06/2010	
4. Pays d'origine Albanie		5. Pays d'importation Autres non-fonctionnels	
A	6. Description des espèces (y compris numéro du document de importation pour les espèces figurant à l'annexe II)	6.1. Numéro de l'espèce 90	6.2. Quantité ---
	BAR	8. Numéro de l'espèce Cetaceus orca (Linnaeus)	10. Annexe CITES I 12. Annexe CE A
B	6. Description des espèces (y compris numéro du document de importation pour les espèces figurant à l'annexe II)	6.1. Numéro de l'espèce	6.2. Quantité
		8. Numéro de l'espèce	10. Annexe CITES 12. Annexe CE
C	6. Description des espèces (y compris numéro du document de importation pour les espèces figurant à l'annexe II)	6.1. Numéro de l'espèce	6.2. Quantité
		8. Numéro de l'espèce	10. Annexe CITES 12. Annexe CE
D	6. Description des espèces (y compris numéro du document de importation pour les espèces figurant à l'annexe II)	6.1. Numéro de l'espèce	6.2. Quantité
		8. Numéro de l'espèce	10. Annexe CITES 12. Annexe CE
E	6. Description des espèces (y compris numéro du document de importation pour les espèces figurant à l'annexe II)	6.1. Numéro de l'espèce	6.2. Quantité
		8. Numéro de l'espèce	10. Annexe CITES 12. Annexe CE
F	6. Description des espèces (y compris numéro du document de importation pour les espèces figurant à l'annexe II)	6.1. Numéro de l'espèce	6.2. Quantité
		8. Numéro de l'espèce	10. Annexe CITES 12. Annexe CE
13. Pour les espèces et/ou genres appartenant à des espèces listées à l'annexe II CITES, joindre les documents requis précisant de plus l'importation.		14. Cachet officiel de bureau	
Signature de l'importateur ou de son mandataire			



Rechercher un certificat

- connectez-vous et identifiez-vous dans l'application.
- sélectionnez « Historique / Rechercher un permis » pour retrouver une notification archivée (validée, imprimée, rééditée, annulée...).
 - Les notifications sont stockés durant 30 ans.
- saisissez les critères de filtrage
 - Cela permet d'effectuer une recherche précise sur les certificats archivés.
 - Les certificats trouvés ne sont pas modifiables. L'utilisateur ne peut que le visionner (format .PDF).

